

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit avril deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEES : Catherine CELESTIN, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 066 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT – AVENANT 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2011 – 062 approuvant le vote du budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2008-006, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation d'un fonds de concours avec la commune de Saint-Léonard de Noblat pour la réalisation de l'Espace Aqua'Noblat.

Monsieur le Président expose que l'équipement a été réceptionné au mois d'octobre 2009 mais que les dernières factures liées à cette réalisation (maîtrise d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage...) ont été reçues et mandatées au début de l'année 2011.

Monsieur le Président propose la passation d'un avenant au fonds de concours signé en janvier 2008 afin d'arrêter définitivement le montant de celui-ci et les modalités de paiement du solde de cette participation par la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve l'avenant n°01 joint à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 mai 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 10.05.2011

Publié ou notifié

Le : 02.05.2011

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

**CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
ET
LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT
POUR
LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION
D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE
COMMUNAUTAIRE
SUR SAINT LEONARD DE NOBLAT**

AVENANT 1

Entre

Monsieur **Jean-Claude LEBLOIS, Président**, agissant au nom et pour le compte de la **Communauté de Communes de Noblat**

Mairie

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Et

Madame **Christine RIFFAUD, Maire**, agissant au nom et pour le compte de la **commune de Saint-Léonard de Noblat**

Mairie

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Vu la délibération 2008 - 006 autorisant Monsieur Jean-Claude LEBLOIS à signer la présente convention établissant un fonds de concours entre la Communauté de Communes de Noblat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat pour la conception et la construction d'un équipement aquatique communautaire sur la commune de Saint léonard de Noblat

Vu la délibération 2008 - 121 autorisant Madame Christine RIFFAUD à signer la présente convention établissant un fonds de concours entre la Communauté de Communes de Noblat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat pour la conception et la construction d'un équipement aquatique communautaire sur la commune de Saint léonard de Noblat

Vu la délibération 2011 - 067 autorisant Monsieur Jean-Claude LEBLOIS à signer le présent avenant à la convention établissant un fonds de concours entre la Communauté de Communes de Noblat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat pour la conception et la construction d'un équipement aquatique communautaire sur la commune de Saint léonard de Noblat

Vu la délibération 2011 - ____ autorisant Madame Christine RIFFAUD à signer le présent avenant à la convention établissant un fonds de concours entre la Communauté de Communes de Noblat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat pour la conception et la construction d'un équipement aquatique communautaire sur la commune de Saint léonard de Noblat

Rappel

La commune de Saint-Léonard de Noblat a souhaité participer au financement de la réalisation de l'Espace Aqua'Noblat par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Cette décision a conduit à l'établissement d'une convention de fonds de concours entre la Communauté de Communes de Noblat et la commune de Saint-Léonard de Noblat au début de l'année 2008.

L'article 2 de cette convention précisait que le fonds de concours, sur la base de la dépense éligible, s'élevait à 906 560 €.

L'article 4 et l'annexe 2 donnaient les modalités de versement de la participation de la commune.

Article 1 : Montant du fonds de concours

Compte tenu des dépenses réalisées par la Communauté de Communes de Noblat et de la participation des différents co-financeurs (Europe : 847 000 €, Etat CNDS : 650 000 €, Etat Contrat de Pays : 900 000 €, Région : 1 700 000 €, Département : 1 095 000 € et ADEME sur les EnR : 45 000 €), le montant définitif du fonds de concours à la charge de la commune de Saint-Léonard de Noblat s'élève à 906 560 €.

Article 2 : Modalités de versement

La commune de Saint-Léonard de Noblat a versé une avance de 800 000 € qui se répartit comme suit :

2008 : 400 000 € (titres 16 et 77 de la Communauté de Communes de Noblat)
2009 : 300 000 € (titres 31 et 32 de la Communauté de Communes de Noblat)
2010 : 100 000 € (titre 40 de la Communauté de Communes de Noblat)

Le solde sera versé pour les montants suivants :

- ✓ 50 000 € en 2011
- ✓ 56 560 € en 2012

A Saint Léonard de Noblat, le 03 mai 2011
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

A Saint Léonard de Noblat, le
Madame Christine RIFFAUD



Président de la Communauté de Communes
de Noblat

Maire de la commune de Saint Léonard
de Noblat

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-066- ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT - AVENANT 1

Date de transmission de l'acte : 10/05/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2011

Numéro de l'acte : 2011-066 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110502-2011-066-DE

Date de décision : 02/05/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers